

Madame Florence LASSERRE-DAVID Députée des Pyrénées-Atlantiques Assemblée nationale 126 RUE DE L'UNIVERSITÉ 75355 PARIS SP 07

Paris, le

1 4 FEV. 2020

Madame la Députée,

Le Président de la République a bien reçu la correspondance, accompagnée du courrier adressé à la ministre des solidarités et de la santé, que vous avez souhaité lui faire parvenir.

Sensible aux raisons qui ont guidé votre démarche, Monsieur Emmanuel MACRON m'a confié le soin de vous en remercier et de vous assurer de toute l'attention qu'il a portée aux difficultés que vous relayez à la suite de votre rencontre avec les personnels du secteur de l'accompagnement des personnes âgées, notamment du réseau EHPAD-Pays basque.

Mesurant pleinement ces difficultés, le Chef de l'État et le Gouvernement sont mobilisés pour donner à ces personnels, dont ils saluent le professionnalisme et le dévouement, les moyens de prévenir et de répondre aux besoins des personnes en perte d'autonomie.

Ainsi, le rapport présenté par Monsieur Dominique LIBAULT, le 28 mars dernier, dont l'une des priorités est l'attractivité des métiers du grand âge et une meilleure structuration de la filière, prévoit une hausse de 25 % du taux d'encadrement en EHPAD d'ici 2024 par rapport à 2015, soit 80 000 postes supplémentaires auprès des personnes âgées, pour une dépense de 1,2 milliard d'euros.

Par ailleurs, Madame Agnès BUZYN a demandé à Madame Myriam EL KHOMRI, en juin dernier, de proposer et de piloter un plan de mobilisation nationale en faveur de l'attractivité des métiers du grand âge et de l'autonomie. Son rapport, rendu le 29 octobre dernier, servira de feuille de route au Gouvernement pour mener des concertations, négocier et travailler à des avancées qui devront servir de base à la préparation du projet de loi qui portera la réforme du grand âge et de l'autonomie cette année.

.../...



À cet égard, la loi de financement de la sécurité sociale pour 2020 marque une première étape dans cette réforme. En effet, les moyens alloués à la réforme de la tarification, qui permet d'améliorer la présence de personnels soignant auprès des patients des EHPAD, sont augmentés. Les EHPAD bénéficient à ce titre de 450 millions d'euros supplémentaires sur la période 2020-2021, dont 210 millions d'euros dès 2020. Une enveloppe complémentaire de 50 millions d'euros est également dégagée pour que, dans ce mouvement de convergence des tarifs, aucun établissement ne voie ses dotations diminuer. Une enveloppe de 15 millions d'euros est, quant à elle, reconduite en 2020 pour le recrutement et le développement de personnel infirmier la nuit dans les EHPAD.

Par ailleurs, pour amorcer un grand plan d'investissement en faveur de la rénovation et de la transformation des établissements médico-sociaux, 130 millions d'euros sont consacrés à l'investissement.

Enfin, dans le cadre de la revalorisation des métiers du grand âge, la loi de financement de la sécurité sociale pour 2020 prévoit de généraliser progressivement le versement de la prime d'assistant de soins en gérontologie aux aides-soignants des EHPAD ayant suivi une formation sur la spécificité de la prise en charge de la personne âgée. 50 millions d'euros sont également alloués pour soutenir le secteur de l'aide à domicile en attendant la réforme structurelle à venir.

Croyez bien que le Président de la République et le Gouvernement sont déterminés à apporter des solutions concrètes, durables et ambitieuses aux situations difficiles, voire de détresse, auxquelles sont confrontés certains services hospitaliers et EHPAD. Il en va de l'existence même de notre système de santé, pilier de notre République, qui incarne les principes et l'honneur du service public auquel nous sommes tant attachés.

C'est dans ce contexte que votre intervention a été signalée à Madame BUZYN en lui demandant d'examiner le cas spécifique du réseau EHPAD-Pays basque et de vous tenir directement informée de la suite qui y sera réservée.

Je vous prie d'agréer, Madame la Députée, l'expression de mes hommages.

Dien à vous,

Patrick STRZODA